



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2022-183

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2022

# Sommaire

## **Préfecture des Pyrénées-Atlantiques / Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - Secrétariat Général des Affaires Départementales**

64-2022-07-27-00005 - Arrêté confiant la suppléance du poste de préfet des Pyrénées-Atlantiques à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous préfet de Bayonne pour les journées des 28 et 29 juillet 2022 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-07-27-00005

Arrêté confiant la suppléance du poste de préfet  
des Pyrénées-Atlantiques à M. Philippe LE  
MOING-SURZUR, sous préfet de Bayonne pour  
les journées des 28 et 29 juillet 2022



**Arrêté confiant la suppléance du poste de préfet des Pyrénées-Atlantiques à  
M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne,  
pour les journées des 28 et 29 juillet 2022**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 janvier 2019 portant nomination de M. Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2022-05-19-00001 du 17 mai 2022 donnant délégation de signature à M. Martin LESAGE, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

Considérant que M. Eric SPITZ, préfet du département des Pyrénées-Atlantiques et M. Martin LESAGE, secrétaire général, seront absents simultanément du département des Pyrénées-Atlantiques les jeudi 28 et vendredi 29 juillet 2022 ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article premier** : M. Philippe LE MOING-SURZUR, en sa qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Bayonne, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet pour les journées des 28 et 29 juillet 2022.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée, à ce titre à M. Philippe LE MOING-SURZUR en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**Article 3 :** Monsieur le préfet et monsieur le sous-préfet de Bayonne, sous-préfet désigné pour la suppléance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 27 juillet 2022

Le Préfet,



Eric SPITZ